Pêcheries

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre conviendra-t-il qu'une réunion préparatoire du groupe interparlementaire canado-américain pourrait être utile à cet égard? D'après la réponse à une question que j'ai posée hier, il est évident que bien qu'il y ait cette semaine conférence à Washington au niveau ministériel, il existe encore un besoin, à cause du fonctionnement du Congrès américain, de contacts entre parlementaires, afin de faire comprendre à nos collègues américains, surtout les sénateurs, le point de vue du Canada et de faire ratifier l'entente lorsqu'elle sera conclue.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun problème là-dedans. Pour éviter que le député croie que j'adopte une attitude négative, je devrais lui expliquer que je n'étais nullement opposé à la motion qu'il a présentée aujourd'hui en vertu de l'article 43 du Règlement. Je tenais seulement à lui faire remarquer, et cela répond à la question qu'il pose maintenant, que le comité interparlementaire canado-américain ne fait pas partie des institutions officielles de notre pays. Par conséquent, je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de prendre des mesures à cet égard, sinon celle d'une convocation d'une réunion de ce comité par le secrétariat.

Toutefois, si une mesure quelconque s'impose, j'y serai favorable. Évidemment, nous voulons nous assurer qu'il ne s'agissait pas d'un semblant de séance de négociation, ne servant entre autres qu'à des fins documentaires. A cet égard, cela est d'une grande utilité. J'ose espérer que le député tiendra compte de ce que j'ai dit au sujet de la nécessité d'exposer l'envergure du problème aux groupements régionaux notamment, qui ne devraient pas toujours se contenter de faire valoir leurs revendications qui ne permettent pas de négocier tous les points litigieux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre pourrait-il enfin nous dire si, à son avis, compte tenu des renseignements dont il dispose, la raison pour laquelle les États-Unis ont refusé de ratifier l'accord provisoire est liée aux accords sur le pipe-line et au fait que les Américains ne savent pas s'ils peuvent espérer la mise en œuvre, à brève échéance, de l'entente canado-américaine sur le pipe-line?

M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur. Il convient à cet égard de dire, compte tenu des observations du député de South Shore (M. Crouse), qu'il s'est tenu des discussions très exhaustives à Washington. Mais l'affaire a tout simplement été mise au rancart. Les chefs d'État s'étaient réunis pour s'entretenir évidemment de l'OTAN et il est facile de comprendre qu'ils n'ont guère eu de temps pour autre chose. M. Vance et moi avons consacré beaucoup de temps à ce problème, comme un certain nombre de fonctionnaires et moi-même l'avions déjà fait. Il est clair que cette question n'a rien à voir avec les autres différends opposant le Canada aux États-Unis.

L'honorable député a bien défini l'essentiel du problème. Pour résumer la question en une seule phrase, disons qu'il existe des intérêts régionaux aux États-Unis d'une nature telle qu'il est d'autant plus important que les membres du groupe interparlementaire comprennent bien en quoi résident les intérêts du Canada dans cette affaire. Et par parenthèse, pour répondre à la question, je pense qu'il n'est pas du tout certain que le Sénat américain ait approuvé le traité. Le Congrès l'a approuvé. Il n'est pas impossible que le Sénat le fasse.

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) n'a pas semblé comprendre que ce n'est pas l'accord en soi qui est cause du problème. Cette année, je pense que l'honorable député de South Shore l'a bien compris, il s'agit essentiellement d'une question d'interprétation. Par conséquent, même si le traité avait été ratifié, ce problème précis n'aurait pas été complètement résolu.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre passera à l'histoire non pas comme le parrain de la Mafia, mais bien comme le parrain de la morue.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Je voudrais dire pour commencer que, lorsque j'ai soulevé le problème au cours de la période des questions, je ne savais pas que le ministre avait envoyé un exemplaire de sa déclaration. Comme mon collègue de South Shore l'a fait remarquer, il venait de recevoir la déclaration lorsque la sonnerie a commencé à retentir. Il n'a pas eu le temps de faire distribuer les copies. Je n'avais pas l'intention de devancer le ministre.

J'aimerais poser quelques questions qui ont une certaine importance pour les habitants de la Colombie-Britannique. J'ai remarqué que le ministre, dans son allocution, ne fait aucune allusion au gouvernement de la Colombie-Britannique qui prend fort à cœur la situation des pêcheurs. Je sais qu'il n'est pas responsable des pêcheries mais je tiens à affirmer que le premier ministre de Colombie-Britannique et ses collègues se sont activement intéressés aux problèmes actuels des pêcheurs. Le ministre a-t-il seulement informé le gouvernement de la Colombie-Britannique des mesures qui ont été prises?

(1232)

M. Jamieson: La déclaration porte évidemment sur les relations canado-américaines et est rédigée en conséquence, mais le député a tort de s'inquiéter de la participation des provinces intéressées, et je ne parle pas seulement de la Colombie-Britannique, mais aussi des provinces Maritimes. Mon collègue, le ministre des Pêches (M. LeBlanc), a convoqué cette semaine une réunion de son conseil consultatif à laquelle participaient également des représentants de la Colombie-Britannique et des autres provinces concernées. Je ne veux pas attribuer à nos conseillers des paroles qu'ils n'ont pas dites—ils sont tout à fait libres de dire ce qu'ils veulent—mais je suis certain que les mesures prises reflètent leur opinion. Les provinces ont été consultées à cet égard et elles le seront—comme l'industrie de la pêche d'ailleurs—tant que dureront les négociations.

M. Friesen: Je voulais seulement m'assurer qu'ils approuvaient inconditionnellement les mesures qui ont été prises et que ces mesures correspondent exactement à celles qu'ils souhaitaient. Je voudrais revenir sur la question qu'a posée le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), à savoir si cette entente a été sacrifiée pour faire en sorte que d'autres ententes ne soient pas remises en question. Le ministre des Pêches peut sourire, mais nous de la Colombie-Britannique avons l'habitude de négociations de ce genre. Nous nous rappelons la décision du Tribunal antidumping qui a sacrifié les intérêts de la Colombie-Britannique à ceux de l'Ontario. Nous nous rappelons l'entente sur la vallée de la Skagit qui n'a jamais été ratifiée et qui n'assure absolument aucune sécurité—il semble qu'on ne puisse pas en arriver à une décision finale. Nos réactions sont abondamment justifiées, je pourrais citer une liste passablement longue d'exemples de cette sorte. Qu'arrivera-t-il dans la région du détroit de Dixon? Nos pêcheurs y